Dikeuss / A. Drandov / Dikeuss

> Les cancers

Deux types de cancers sont inscrits dans les tableaux 30 et 30 bis :

Le cancer broncho-pulmonaire

C'est le plus fréquent des cancers dus à l'amiante. Il est identique à celui du fumeur. Il peut apparaître de 10 à 40 ans après la première exposition.
Ce cancer est inscrit dans deux tableaux de maladies professionnelles :

- le tableau 30 (partie C), lorsqu'il est accompagné d'une fibrose (asbestose, plaque pleurale, épaississement pleural)

- le tableau 30-bis, lorsqu'il est seul.

Les signes annonciateurs sont souvent la toux associée à un amaigrissement important et des douleurs thoraciques.

Le mésothéliome

A la différence du cancer broncho-pulmonaire, le mésothéliome est une maladie spécifique de l'amiante. Il peut survenir après des expositions faibles et de courte durée. Il apparaît en moyenne 35 à 40 ans après l'exposition.

Ce cancer touche le plus souvent *les plèvres* (enveloppes du poumon), et plus rarement *le péritoine* (enveloppe des intestins), ou *le péricarde* (enveloppe du cœur).

C'est un cancer très grave, difficile à soigner.
Il est inscrit dans le tableau 30 (partie D) des maladies professionnelles.
Le tabac ne joue aucun rôle causal dans le mésothéliome.

D'autres tumeurs pleurales primitives, qui ont souvent les mêmes signes cliniques ou radiologiques, mais présentent des différences à l'examen histologique, sont inscrites sur le tableau 30 (partie E).

Autres cancers

Deux autres types de cancers doivent être retenus :

- le **cancer du larynx**, déjà reconnu en Allemagne comme pouvant être causé par une exposition à l'amiante,

- Le **cancer colo-rectal**, qui apparaît avec une fréquence anormalement élevée chez les ouvriers de l'industrie de l'amiante.

Bien que ne figurant pas dans un tableau de maladie professionnelle, ces cancers peuvent être soumis à un examen du dossier pour une prise en charge éventuelle dans le cadre du **système complémentaire** de réparation (comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles ou **CRRMP**).

Plusieurs cas de cancers du larynx ont déjà été reconnus comme cancers professionnels par des CRRMP, en particulier lorsqu'ils sont accompagnés d'une fibrose pleurale ou pulmonaire.